

À propos de métiers traditionnels et de patrimoine bâti
Lacourcière, Yves. *Rapport d'enquête. Accusé de non-assistance à patrimoine en danger... ou la mort annoncée de nos patrimoines du bâti*. Québec, Contrad international, 2018, 299 p. ISBN 978-2-9817400-0-7

Paul-Louis Martin

Volume 17, 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1066019ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1066019ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)
1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Martin, P.-L. (2019). À propos de métiers traditionnels et de patrimoine bâti / Lacourcière, Yves. *Rapport d'enquête. Accusé de non-assistance à patrimoine en danger... ou la mort annoncée de nos patrimoines du bâti*. Québec, Contrad international, 2018, 299 p. ISBN 978-2-9817400-0-7. *Rabaska*, 17, 253-258. <https://doi.org/10.7202/1066019ar>

À propos de métiers traditionnels et de patrimoine bâti

PAUL-LOUIS MARTIN
Historien et ethnologue

Sous le titre *Accusé de non-assistance à patrimoine en danger ou la mort annoncée de nos patrimoines du bâti*, l'ingénieur Yves Lacourcière a publié en 2018 ce qu'il qualifie de rapport d'enquête concernant la disparition tant du savoir-faire des gens de métier que du patrimoine bâti lui-même. Le volume se présente en effet comme un document qui tient de l'aide-mémoire, du journal fidèlement tenu consignait notes et réflexions d'un acteur engagé dans une véritable croisade pour la reconnaissance et l'avenir des métiers traditionnels de la construction. La lutte qu'il mène à ce sujet remonte à 1987 et se poursuit trente ans plus tard, avec toutefois une pause de vingt ans entre 1994 et 2014. Cofondateur de la Fonderie d'art d'Inverness, Lacourcière s'est un jour buté aux exigences de la Commission de la construction du Québec (CCQ) qui interdisait à tous les artisans sculpteurs, fondeurs et autres gens de métier, non reconnus selon ses critères, de participer à quelque chantier de construction que ce soit. Révolté par une telle mesure administrative qui annonçait une perte radicale de savoir-faire et qui représentait une sérieuse menace à la conservation du patrimoine immobilier, l'ingénieur recrute aussitôt des centaines de membres et rassemble une foule d'appuis de tous les horizons pour fonder en 1993 le Conseil des métiers traditionnels du bâtiment, qui devient deux ans plus tard le Conseil international des métiers du patrimoine.

S'ensuit, entre 2014 et 2017, une série de démarches et de rencontres avec les représentants de diverses instances administratives et professionnelles et de certains ministères, dont celui de la Culture et des communications. Celui-ci, aux dires de l'auteur, aurait abandonné sa responsabilité à l'égard des métiers traditionnels du bâtiment en 1969, lors de l'adoption de la *Loi sur la formation et la qualification de la main-d'œuvre*. Le règlement subséquent (1970, R-20, r,8), qui a donné naissance à la Commission de la construction du Québec, définissait pas moins de vingt-cinq nouveaux métiers et reconnaissait la formation des ouvriers selon les besoins des industries de la construction sans faire la moindre place aux métiers traditionnels du bâtiment. Avant 1969, ceux-ci

comprenaient principalement les charpentiers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, briquetiers, plâtriers, ferblantiers, etc. chez lesquels la transmission du savoir-faire se terminait par une étape obligatoire de compagnonnage. En rejetant cette formation pourtant éprouvée, la CcQ amalgamait dorénavant les anciens métiers dans une nouvelle série d'appellations fondées sur des familles de matériaux, auxquelles les syndicats ont d'ailleurs fait ajouter des « occupations » professionnelles, et elle mettait aussi en place un cursus et des centres de formation dûment autorisés. Pour illustrer davantage cette perte importante de savoir-faire, l'auteur nous présente un tableau montrant la courbe descendante du pourcentage des métiers traditionnels depuis 1920, soit une diminution de 90% à 40% en 1945, à 25% en 1970, et à moins de 1% aujourd'hui ; il ne subsisterait donc qu'une petite cohorte d'environ 500 artisans. D'où l'urgence d'intervenir pour sauver de l'extinction les métiers traditionnels de la construction (MTC) et leur principal champ d'exercice, les immeubles patrimoniaux.

On est bien forcé de l'admettre, la validité de ces pourcentages est toute relative puisqu'il s'agit exclusivement d'estimations soumises par des « gens de l'industrie », nous rappelle l'auteur dans une note de bas de page : ni Statistique Canada, ni l'Institut de la statistique du Québec n'ont jamais compilé ni ventilé ce genre d'informations. Cette présentation des données au moyen d'estimations et d'approximations apparaît aussi dans le nombre de bâtiments anciens que posséderait le Québec : selon Lacourcière, on compterait entre 400 000 et 450 000 immeubles patrimoniaux, principalement des maisons, alors que seulement 30 000 seraient protégés par un statut légal de conservation, soit par le classement, la citation, ou le fait d'être inclus dans un arrondissement. Il nous est assurément difficile de suivre l'auteur dans ces voies très imprécises, lui qui, par ailleurs, a méthodiquement noté le contenu de ses rencontres avec des agents de l'État, les réponses à ses questions et le but de ses nombreuses démarches.

Le résultat final de sa croisade, il le découvre peu à peu entre les années 2015 et 2017 alors qu'après diverses consultations publiques et malgré la présentation de mémoires bien étoffés dans le cadre du renouvellement de la *Politique culturelle du Québec*, les ministères et les autres instances administratives, dont la CcQ, concluent à la trop grande étroitesse du marché des métiers traditionnels pour justifier une pratique et une formation autres que marginale, voire locale. D'où les pistes d'explorations suivies dès lors par le ministère de la Culture et des communications auprès du Conseil des métiers d'art du Québec et aussi avec la Fondation Saint-Roch de la ville de Québec afin de « bricoler » une formation dans les métiers traditionnels les plus en demande.

L'auteur est en quelque sorte bien forcé de reconnaître un fait évident, et je le cite : « Le marché du bâti traditionnel protégé par l'État ne peut assurer à lui seul la pérennité des métiers traditionnels. Les travaux qu'il génère sont insuffisants pour assurer une continuité dans la commande permettant aux entreprises des MTC de survivre ». L'État étant fort inconstant dans ses attributions de fonds, poursuit l'auteur, il n'a d'autre choix que « d'agir en partenariat avec les propriétaires de bâtiments traditionnels non protégés, ne serait-ce que pour des raisons de logique de marché » (p. 169).

Faut-il évoquer la vieille interrogation de la primauté entre la poule et l'œuf ? Quelle est la première cause de la quasi-disparition des métiers traditionnels ? La perte du marché des bâtiments ? Ou la perte des savoirs ?

Yves Lacourcière a évidemment raison d'accuser le ministère de la Culture et des communications de mettre très souvent certains de nos héritages en danger, mais la responsabilité de ce gardien public de la culture déborde bien au-delà des savoirs et des savoir-faire ; on doit surtout l'interroger sur l'ensemble de son action, et principalement sur ses moyens financiers en matière de conservation du patrimoine bâti et du paysage humanisé.

Répetons-le, l'ensemble des éléments chiffrés de ce rapport d'enquête manquent de précision, de données probantes, vérifiables et hautement crédibles ; on n'y trouve pas davantage de faits concrets. S'ajoutant à l'économie générale de l'ouvrage qui entraîne beaucoup de redites et de répétitions, le propos ne dépasse guère les généralités. On s'attendrait à lire les témoignages de quelques artisans qui partageraient des propos éclairants, des gens de métier qui nous feraient le récit de situations vécues ou encore nous feraient comprendre le défi de quelques entrepreneurs confrontés à diverses problématiques, évoquant tout au moins un ou deux cas d'espèces, soit des chantiers de restauration forcément modifiés ou ralentis faute d'expertise. Or, il n'y a rien de cela. Au contraire, le texte s'apparente souvent à un rapport de lobbyiste qui se situe beaucoup trop loin de la mêlée et qui n'hésite pas à employer les termes les plus forts (menace, catastrophe, autopsie, tragédie, etc.) pour frapper l'imagination du lecteur et obtenir l'adhésion à la cause. L'auteur ne s'est pas privé à cet égard de solliciter l'appui de plusieurs personnalités publiques telles que Denis Coderre, l'ex-maire de Montréal, Jean-Paul L'Allier, l'ex-maire de Québec, Marcel Masse, l'ex-ministre, et quelques autres. Or, la pertinence toute relative de ces appuis, très éloignés du réel, rejoint celle d'à peine deux architectes qui se limitent à émettre à leur tour quelques généralités. Manquent tout autant de pertinence, plusieurs des illustrations retenues par l'auteur : la menace de démolition de la Maison Alcan à Montréal, la vente présumée de l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice, l'avenir du Cyclorama de Saint-Anne-de-Beaupré, la déposition de la façade

du Mount Stephen Club ; ce sont là des témoignages photographiques qui n'ajoutent rien aux propos premiers de l'auteur, si ce n'est d'illustrer les défis du ministère de la Culture et des communications souvent confronté à des événements imprévus et au destin souvent incertain du patrimoine immobilier.

La plus importante faiblesse de ce rapport d'enquête, ce qui le place en porte-à-faux, c'est la méconnaissance de la notion même de tradition, particulièrement quand on l'applique aux métiers de la construction. Une perspective historique aurait été fort utile à l'auteur pour mieux saisir le présent et l'avenir de ces pratiques artisanales. La tradition, tout comme la culture, est une entité dynamique qui évolue dans le temps ; elle sait s'adapter, s'ajuster et se modifier au fil du temps. Et à plus forte raison quand il s'agit de l'art de bâtir qui a fait l'objet d'une transition profonde et continue de l'artisanat vers l'industrie.

Prenons comme premier exemple le métier de charpentier qui a connu au moins trois grands ajustements depuis les deux derniers siècles : dans les années 1820, l'adoption généralisée de la charpente de toit dite à l'anglaise, composée de simples arbalétriers-chevrons avec un entrain de base, a signifié la fin de la lourde charpente française, complexe et massive, incluant faîte, sous-faîte et poinçons, qui disparaît rapidement des usages. Le métier de charpentier se simplifie encore davantage après 1860 alors que régresse la construction de murs en pièces sur pièces et que se répand au Québec l'ossature légère de colombages de bois (le *balloon frame*) apparue aux États-Unis vingt ans plus tôt. Cette invention, déjà qualifiée de géniale, a de plus facilité la pratique de l'auto-construction de son habitation par le propriétaire d'un site ou encore par le recours à une main d'œuvre non spécialisée : en font foi les villages *boom towns* surgis d'abord dans l'ouest américain et partout ensuite sur le continent. Finalement, la standardisation des pièces de bois et des autres matériaux de construction a entraîné une troisième conséquence, soit la mise en marché par catalogue (Sears Co.) d'habitations complètes, murs, cloisons et toiture, livrées par chemin de fer dès la fin du XIX^e siècle. C'est la même évolution qui a permis de construire 270 maisons ouvrières en 135 jours, en 1926, à Arvida, et elle culmine maintenant avec l'industrie des maisons préfabriquées conçues sur mesure selon les besoins et les goûts du client. Voilà pourquoi le métier de charpentier a dû s'ajuster aux changements, s'adapter à de nouveaux usages et reléguer la pratique des anciennes formes d'assemblage au champ plus spécialisé et forcément plus restreint de la restauration du patrimoine.

L'espace nous manque pour évoquer de la même façon l'amenuisement ou la transformation du champ d'action de plusieurs autres métiers, tel celui du couvreur en bardeaux de cèdre lorsqu'apparurent les tuiles d'amiante à

la fin du XIX^e siècle, bientôt suivies des tuiles de papier-brique goudronné ou asphalté. Après 1880, et sauf dans de riches quartiers urbains, il ne se construisait pratiquement plus de maisons individuelles « en dur », c'est-à-dire avec murs massifs, âtres et cheminées en maçonnerie de pierre, si bien que les maçons et les briquetiers ont été contraints d'exercer leur art sur les parements et non plus sur le gros œuvre. Un peu plus tard, l'emploi du béton structurel dans la construction des édifices publics et des églises viendra confirmer l'usage de ces parements, offrant ainsi une certaine continuité à ces deux métiers. On pourrait allonger la liste de plusieurs autres artisans forcés de s'ajuster aux changements : ainsi des plâtriers quand se répandirent les feuilles de gypse cartonné ; ainsi des menuisiers qui virent disparaître les revêtements de bois remplacés par les parements de mur en amiante, puis en aluminium et finalement en plastique ; les ouvertures, fenêtres et portes, des maisons, aussi en bois, s'effacèrent à leur tour devant les produits en aluminium, et plus récemment devant les matériaux composites qui, les uns et les autres, ne requièrent plus de peinture.

N'allons pas plus loin. On a compris que les métiers du bâtiment ont abandonné depuis longtemps les pratiques et les outils de l'ère préindustrielle, et que la survie des connaissances et des savoir-faire de cette époque reposait dorénavant sur l'engagement de plusieurs acteurs sociaux et pas exclusivement culturels. Restait-il vraiment 20 000 artisans dits « traditionnels » en 1969, selon l'ingénieur Lacourcière ? Il est permis d'en douter, surtout quand on voit la progression, depuis les années 1920, des modèles d'habitations nord-américaines, ceux que Pierre-Georges Roy qualifiait d'étrangers et d'insignifiants parce qu'ils allaient remplacer « ces vieilles habitations... qui avaient de l'originalité et symbolisaient justement l'âme de tout un peuple » (*Vieux manoirs vieilles maisons*, 1927).

Après 1945, l'amélioration générale de l'économie et la hausse du revenu des familles a progressivement ouvert un nouveau marché à la production industrielle des matériaux de construction, celui de la « rénovation » des maisons anciennes. Parce qu'ils étaient peu coûteux, faciles à poser et à entretenir, et qu'ils offraient une certaine image de la modernité, une longue suite de produits industriels de revêtement et de recouvrement a fini par se substituer aux matériaux en bois qui habillaient généralement les maisons d'autrefois. C'est ainsi que débuta, et que se poursuit encore de nos jours, ce que certains qualifieraient de « grand maquillage », soit la rénovation ou la modernisation de la majorité des maisons anciennes du Québec. Aux yeux de plusieurs observateurs et surtout des conservateurs du patrimoine bâti, il s'agit là d'une nette agression contre l'intégrité de l'architecture populaire. On oublie, ce disant, qu'il y a derrière cette architecture « sans architecte »

toute une logique sociale à l'œuvre contre laquelle les pouvoirs publics ont peu de moyens d'action.

Parmi les motifs et les réflexes qui alimentent ce que l'ethnologue français Jean Cuisenier a appelé la raison bâtisseuse, il y a certes l'adéquation des coûts et des besoins, mais il y a surtout l'image publique du propriétaire offerte par la maison, cette façade que l'on donne à voir au passant. Et au Québec, comme partout en Amérique où la nouveauté a été élevée en religion, les gens ont cherché à vivre à la mode du moment en construisant ou en transformant leurs habitations « à la façon du temps présent »³. Les pratiques architecturales n'ont jamais été figées dans le temps, elles ont évolué dans chaque société au rythme de la culture et des contextes, au point où il conviendrait peut-être de revoir le concept même de tradition : ce serait une innovation qui aurait duré un peu plus longtemps qu'une autre.

Je me permets, en terminant, d'invoquer cinquante ans de fréquentation continue, tant de l'intérieur, pendant les vingt premières années, qu'en proche périphérie pendant les trente autres, des pratiques patrimoniales de ce ministère de la Culture et des communications. J'ai en effet été engagé comme ethnohistorien en avril 1969 par l'ancienne Commission des sites et des monuments historiques fondée en 1922 – j'en suis sans doute le dernier employé encore vivant. Me fondant sur cette longue relation, je suis convaincu que l'accusation de mettre en danger le patrimoine bâti doit être portée, non pas contre ce seul ministère, qui a toujours été doté de budgets faméliques, mais contre l'ensemble de l'action gouvernementale de l'État du Québec : l'absence d'une véritable préoccupation générale de conservation des bâtiments et des paysages explique la maigreur des fonds dédiés à leur mise en valeur. Face au temps qui passe, les immeubles d'exception et le patrimoine religieux remarquable n'ont rien à craindre, ce dernier étant même supporté à la hauteur de 70 % des coûts de restauration depuis 1995. Il en va tout autrement du patrimoine domestique et des témoins architecturaux plus communs. Elle est là, la menace la plus sérieuse, dans l'ignorance, voire dans l'indifférence de nos élus, de tous les niveaux, à l'égard de notre histoire singulière et de notre culture populaire.

3. Paul-Louis Martin, *À la façon du temps présent. Trois siècles d'architecture populaire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 378 p.